

**Assemblée générale**

Soixante-dix-huitième session

Documents officiels

Distr. générale
1^{er} novembre 2023
Français
Original : anglais

Troisième Commission**Compte rendu analytique de la 8^e séance**

Tenue au Siège, à New York, le mardi 3 octobre 2023, à 15 heures

Présidence : M. Marschik (Autriche)
puis : M^{me} Banaken Elel (Vice-Présidente)..... (Cameroun)
puis : M. Marschik (Autriche)
puis : M^{me} Banaken Elel (Vice-Présidente)..... (Cameroun)

SommairePoint 25 de l'ordre du jour : Promotion des femmes (*suite*)

- a) Promotion des femmes (*suite*)
- b) Suite donnée aux textes issus de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale (*suite*)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible à la Chef de la Section de la gestion des documents (dms@un.org) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org>).



La séance est ouverte à 15 h 5.

Point 25 de l'ordre du jour : Promotion des femmes (suite)

a) Promotion des femmes (suite) (A/78/220 et A/78/256)

b) Suite donnée aux textes issus de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale (suite) (A/78/206 et A/78/216)

1. **M^{me} Nusseibeh** (Émirats arabes unis) prend la parole également au nom de l'Union européenne et des pays suivants : Afghanistan, Albanie, Allemagne, Andorre, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Bahreïn, Bangladesh, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Brésil, Canada, Cabo Verde, Chili, Colombie, Costa Rica, Croatie, Chypre, Danemark, Équateur, El Salvador, Espagne, Estonie, État de Palestine, Fidji, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Guatemala, Honduras, Hongrie, Îles Marshall, Islande, Irlande, Israël, Italie, Japon, Jordanie, Koweït, Lettonie, Libéria, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malaisie, Malte, Mexique, Monaco, Maroc, Mozambique, Nouvelle-Zélande, Norvège, Palaos, Paraguay, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, République de Corée, République de Moldova, République dominicaine, Roumanie, Royaume des Pays-Bas, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Tchéquie, Timor-Leste, Tunisie, Ukraine, Uruguay et Yémen.

2. Les femmes et les filles d'Afghanistan sont victimes des formes de discrimination, d'oppression et de violence les plus graves au monde. Les restrictions drastiques de leurs droits humains et de leurs libertés fondamentales, notamment l'accès à l'éducation et à l'emploi, la liberté de circulation, et la participation pleine, égale et effective à la vie publique, peuvent s'apparenter à une persécution fondée sur le genre. Les décisions arbitraires et les décrets des Taliban sont incompatibles avec les principes de proportionnalité et de non-discrimination. Ils augmentent les risques de violence fondée sur le genre, aggravent la crise économique actuelle et affaiblissent un système de santé déjà malmené en refusant aux femmes et aux filles l'accès aux services de santé essentiels et ordinaires. En outre, les restrictions imposées aux femmes dans l'accès aux lieux publics constituent un préjudice physique et mental.

3. Les Taliban doivent annuler immédiatement les politiques et pratiques, décrets et autres déclarations qui portent atteinte aux droits humains et aux libertés des femmes et de filles et doivent respecter, protéger et

garantir leurs droits humains, notamment ceux inscrits dans la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et dans la Convention relative aux droits de l'enfant, auxquelles l'Afghanistan est partie. Le principe de liberté de religion ou de conviction ne doit jamais être utilisé à mauvaise escient pour exercer une discrimination à l'endroit des femmes et des filles, qui doivent être autorisées à exercer leurs droits et à contribuer au développement social et économique de la société afghane conformément au droit international des droits humains et aux enseignements de l'Islam, qui autonomisent les femmes, protègent leurs droits et affirment leur dignité.

4. Les États déplorent le déni du droit des filles et des femmes à l'éducation au-delà du cycle primaire, qui creuse les inégalités de genre déjà profondément enracinées, ainsi que la restriction de la participation des femmes au marché du travail. Les organisations dirigées par les femmes sont ciblées et les femmes n'ont pas le droit de travailler pour des organisations non gouvernementales et pour l'Organisation des Nations Unies, ce qui entrave l'acheminement de l'aide humanitaire essentielle. Les États rappellent la résolution 2681 (2023) du Conseil de sécurité, dans laquelle ce dernier condamne la décision prise par les Taliban d'interdire aux femmes afghanes de travailler pour l'Organisation des Nations Unies, ce qui compromet les droits humains et les principes humanitaires.

5. Les Taliban doivent restaurer la participation pleine, égale, effective et en toute sécurité des femmes et des filles à la vie publique et politique, faciliter un processus politique inclusif et représentatif qui permet à tous les Afghans, et en particulier les femmes et les filles, de participer à l'économie et à l'avenir de l'Afghanistan, et garantir le principe de responsabilité et une justice tenant compte des traumatismes et axée sur les victimes et les survivants. Les pays seront résolument solidaires des femmes et des filles d'Afghanistan jusqu'à ce que leur dignité soit rétablie.

6. **M. Wallace** (Jamaïque), prenant la parole au nom des États membres de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), dit que l'objectif de développement durable n° 5 sur l'égalité des genres est très loin d'être atteint. Il est essentiel de combiner volonté politique, investissements, soutien financier et coopération internationale pour faire des progrès appréciables. Les États membres de la CARICOM continuent d'axer leurs efforts sur l'égalité salariale, le partage égal des tâches familiales et du travail domestique, la couverture sanitaire universelle tenant compte des questions de genre, la participation sur un pied d'égalité au processus

de prise de décision, l'élimination du harcèlement sexuel et de la violence à l'égard des femmes et des filles, et l'amélioration des possibilités d'éducation.

7. La plupart des pauvres dans le monde sont des femmes. Les États membres de la CARICOM mettent l'accent sur l'éducation et la formation pour les femmes et les filles, car cela joue un rôle clé dans l'élimination de la pauvreté ainsi que des politiques et pratiques discriminatoires. De ce fait, les filles sont plus nombreuses à suivre un cycle secondaire ou tertiaire pour ensuite devenir des dirigeantes, des entrepreneures et des agentes du changement efficaces. Les États membres donnent également la priorité à l'accès des femmes et des filles aux soins de santé et à la protection sociale.

8. Les pays de la CARICOM se félicitent de l'amélioration notable de la situation des femmes dans le système des Nations Unies, en particulier dans les catégories professionnelles et les classes supérieures. L'Organisation des Nations Unies doit donner l'exemple au reste du monde.

9. Les femmes se sont imposées comme des partenaires fiables dans le processus de développement et jouent un rôle décisif dans la croissance économique inclusive et l'élimination de la pauvreté dans la région. Les États membres de la CARICOM ne sont pas encore parvenus à la parité des genres, néanmoins les femmes sont mieux représentées dans la prise de décision, en particulier dans la sphère politique.

10. Il est essentiel d'investir dans des solutions durables dirigées par des femmes et axées sur les femmes. Les pays de la CARICOM ont conscience de l'importance de la participation des femmes à la gestion des ressources naturelles et à la conception et la mise en œuvre des dispositifs d'alerte rapide. Les femmes sont touchées de façon disproportionnée par les catastrophes climatiques auxquels la région est sujette, et elles font preuve d'un leadership formidable dans la riposte face aux changements climatiques et la promotion de la protection de l'environnement.

11. Les pays de la CARICOM sont profondément préoccupés par l'augmentation spectaculaire du harcèlement en ligne, qui a des conséquences économiques, physiques et psychologiques et qui entrave gravement l'autonomisation et la promotion des femmes et des filles ainsi que leur pleine participation à la société. Des mesures législatives et administratives, la mobilisation de ressources et la sensibilisation des communautés sont nécessaires pour lutter contre la violence à l'égard des femmes et des filles. Les États membres de la CARICOM œuvrent sans relâche pour apporter un soutien aux victimes et leur permettre

d'avoir accès à la justice, renforcer les structures d'aide aux familles et décourager la perpétuation de normes sociales négatives et de stéréotypes de genre. Ils sont conscients du fait qu'il est essentiel d'associer les hommes et les garçons à leurs efforts.

12. Il faut s'attaquer de manière systématique et collaborative aux multiples facteurs faisant obstacle à l'égalité des genres en prenant des mesures spécifiques et quantifiables. Les pays de la CARICOM continuent à chercher un soutien pour renforcer leur capacité à collecter des données et des informations crédibles sur lesquelles fonder leurs politiques et leurs plans. Ils estiment que des mesures spéciales et des quotas pour un investissement plus ciblé chez les femmes et les filles sont nécessaires pour faire de réels progrès en matière d'égalité des genres.

13. **M. Vichankaiyakij** (Thaïlande), prenant la parole au nom des États membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), dit que les États membres restent résolus à permettre aux femmes et aux filles de réaliser pleinement leur potentiel par la mise en œuvre des Grandes orientations de la Communauté de l'ASEAN à l'horizon 2025 en tenant compte des questions de genre. En juillet 2023, l'ASEAN a organisé une conférence régionale sur la prise en compte des questions de genre pour donner une réelle impulsion à son cadre stratégique pour l'intégration du genre 2021-2025, et en septembre 2023, les États membres ont adopté la Déclaration de Bangkok sur l'égalité des genres et le développement de la famille. L'ASEAN a un cadre régional de gestion des catastrophes tenant compte des questions de genre et un plan d'action régional sur les femmes et la paix et la sécurité. Sur le plan législatif, la Commission de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est pour la protection et la promotion des droits des femmes et des enfants s'est associée à la Commission intergouvernementale des droits de l'homme de l'ASEAN pour promouvoir la prise en compte des questions de genre dans le traitement des femmes détenues.

14. Au sein de l'Organisation des Nations Unies, l'ASEAN collabore avec l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) pour lutter contre la violence faite aux femmes et pour renforcer les capacités nationales en matière de collecte et d'analyse des données sur le genre. L'ASEAN travaille également avec ONU-Femmes pour élaborer la publication intitulée ASEAN Gender Outlook, qui soutient l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes. Le septième colloque sur les objectifs de développement durable organisé par l'ASEAN, la Chine et le Programme des

Nations Unies pour le développement aura lieu en novembre 2023.

15. **M^{me} González López** (El Salvador), prenant la parole au nom des États membres du Système d'intégration de l'Amérique centrale (SICA), déclare que, au cours des 10 dernières années, ces États ont adopté ou réformé des dispositions du Code pénal, des politiques nationales et des plans pluriannuels pour promouvoir l'égalité des genres. Ils ont également renforcé le rôle des mécanismes nationaux de promotion de l'égalité des genres. Leur engagement pour l'égalité, l'autonomisation et l'inclusion des femmes dans toutes les sphères se reflète dans la politique régionale du SICA pour l'équité et l'égalité des genres et dans les décisions et les mesures visant à promouvoir l'égalité et l'équité à tous les niveaux et dans tous les secteurs. Les États membres du SICA réaffirment l'importance de l'application effective, intégrale et accélérée de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, des résultats des examens de leur mise en œuvre et des documents régionaux connexes.

16. La violence sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions limite les femmes et les filles dans la réalisation de leur plein potentiel, le plein exercice de leurs droits fondamentaux et leur participation pleine et équitable à la société. L'exclusion des femmes et des filles de la formation à la technologie numérique et de l'innovation numérique entrave également l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes en limitant leur participation aux différentes sphères de la société. Parallèlement, la transition numérique les expose à la traite des personnes, à l'esclavage sexuel, au harcèlement ainsi qu'à la violence physique, sexuelle et psychologique. Les politiques, actions et programmes publics pour prévenir, détecter, suivre et éliminer la violence à l'égard des femmes doivent mettre l'accent sur le droit à une vie sans violence, et il convient de renforcer les ripostes nationales et régionales à toutes les formes de violence à l'égard des femmes, en mettant l'accent sur la lutte contre l'impunité et l'accès garanti à la justice ainsi qu'une protection et une prévention efficaces à tous les niveaux.

17. La lutte contre l'augmentation du nombre de grossesses à l'adolescence est une priorité régionale. Les États membres attachent également une grande importance à la participation pleine, égale et effective des femmes à la vie publique, y compris dans les prises de décision à tous les niveaux. Cinquante pour cent des postes de décision devraient être occupés par des femmes.

18. Pour lutter contre l'écart salarial persistant entre les femmes et les hommes et la ségrégation

professionnelle des femmes, il est essentiel de donner aux femmes rurales, autochtones, afrodescendantes et en situation de handicap l'accès à une formation leur permettant d'obtenir un emploi équitable et compétitif. Compte tenu de l'impact différent des changements climatiques sur les femmes et les hommes, il convient d'intégrer la prise en compte des questions de genre dans la prévention et la gestion du risque de catastrophe ainsi que dans les interventions en cas de catastrophe. Les pays du SICA soulignent le rôle des femmes autochtones en tant que gardiennes des valeurs culturelles et défenseuses de la terre et du développement durable.

19. Il est nécessaire, pour promouvoir l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes, de renouveler les engagements pris, d'améliorer les politiques et d'appliquer rigoureusement ces politiques. Il faut également accroître le financement issu de toutes les sources, y compris l'aide publique au développement.

20. **M. Oehri** (Liechtenstein) dit que les récentes crises ont touché de manière disproportionnée les femmes et les filles, accentuant encore les disparités de genre. Au rythme actuel, il faudra près de trois siècles pour parvenir à l'égalité des genres. Cependant, il n'est pas possible de relever les défis urgents tels que les changements climatiques et les conflits armés tant que la moitié de la population mondiale ne jouira pas de l'égalité des droits et des chances. Les États Membres doivent redoubler d'efforts pour promouvoir l'égalité des genres, à la fois en tant que droit humain fondamental et en tant que fondement nécessaire à un avenir pacifique, prospère et durable.

21. Les femmes restent largement sous-représentées dans les postes de direction, y compris à l'Assemblée générale. Bien qu'elles comptent parmi les agents de changement les plus actifs au niveau local, elles se heurtent régulièrement à des pratiques discriminatoires qui les excluent du processus législatif. Lorsqu'elles sont élues à une fonction publique, elles font l'objet de maltraitance ou de harcèlement en ligne, voire de violence.

22. Le Liechtenstein fait depuis longtemps de l'autonomisation des femmes et des filles une priorité de politique étrangère. Les États doivent intensifier leurs efforts en vue de défendre les droits des femmes à participer sur un pied d'égalité à toutes les phases de la transition politique, de garantir leur droit de s'exprimer et de se réunir librement, et de les protéger contre l'intimidation et la violence. Au Myanmar, depuis le coup d'état militaire, les femmes ont du mal à accéder aux soins de santé de base et à disposer d'un revenu suffisant. En Afghanistan, les femmes et les filles

subissent de plus en plus de restrictions, notamment une grave restriction de leur droit à l'éducation.

23. Il est essentiel de garantir la participation pleine, égale et véritable des femmes à la prévention des conflits et à la reconstruction après les conflits. Dans un monde de plus en plus polarisé, déchiré par les conflits, les femmes jouent un rôle essentiel mais sous-évalué dans le rétablissement et le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

24. **M^{me} White** (Royaume-Uni) déclare que les femmes et les filles doivent être au cœur des efforts mondiaux visant à construire un monde plus juste, plus libre, plus sûr, plus riche et plus vert. En 2023, le Royaume-Uni a lancé une nouvelle stratégie internationale axée sur les femmes et les filles dans toute leur diversité. De nombreux progrès ont été accomplis dans la promotion et la protection de leurs droits, cependant il est impératif de faire preuve d'une plus grande ambition. Plusieurs crises mondiales, qu'il s'agisse de conflits ou de changements climatiques, touchent de façon disproportionnée les femmes et les filles, et les efforts concertés pour faire reculer leurs droits compromettent les avancées durement acquises.

25. Le Royaume-Uni s'est engagé à faire en sorte que 80 % de ses programmes d'aide bilatérale soient axés sur l'égalité des genres d'ici à 2030, et il exhorte les autres États à en faire de même. L'aide du Royaume-Uni met l'accent sur l'éducation des filles, l'autonomisation des femmes et des filles, notamment en défendant leurs droits à la santé, et l'élimination de la violence fondée sur le genre. L'éducation est une passerelle vers les autres droits humains, et l'autonomisation des femmes sur les plans économique, politique et reproductif fait partie intégrante du développement. Pour mettre un terme à la violence fondée sur le genre, le Royaume-Uni soutient les mouvements locaux pour l'élimination des mutilations génitales féminines et a lancé l'Alliance internationale pour la prévention des violences sexuelles en temps de conflit.

26. **M^{me} Umulisa** (Rwanda) dit que, malgré les progrès réalisés en matière de promotion des droits des femmes, la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) et la crise du coût de la vie ont amplifié les disparités de genre dans la sécurité alimentaire, la protection sociale et l'accès aux technologies numériques, en particulier dans les zones rurales. Les femmes restent largement sous-représentées dans les parlements nationaux, et elles continuent à être victimes de violence sexuelle et fondée sur le genre. Le Rwanda a le pourcentage le plus élevé de femmes parlementaires au monde. Le pays continue à investir dans des stratégies visant à lutter contre les causes profondes de

l'inégalité, notamment en adoptant un ensemble complet de lois pour lutter contre la violence à l'égard des femmes et en fournissant des services intégrés pour les victimes de violence fondée sur le genre. Le Gouvernement rwandais reste déterminé à mettre à profit la technologie en faveur de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes et des filles, et il participe activement aux plateformes multilatérales pertinentes telles que la Coalition d'action sur les technologies et l'innovation au service de l'égalité entre les femmes et les hommes.

27. **M^{me} Mogaka** (Kenya) déclare que l'égalité des genres est essentielle pour le développement durable et la cohésion sociale. Malgré les progrès accomplis, la réalisation de cette égalité reste entravée par la discrimination, la violence, l'incidence particulière de la pandémie de COVID-19 sur les femmes et les filles et l'inégalité d'accès à l'éducation, aux soins de santé, à la propriété foncière, à la justice et à la participation économique et politique. Pour relever ces défis, le Kenya a pris des mesures importantes visant à intégrer une prise en compte des questions de genre dans sa Constitution, ses lois, ses politiques et ses initiatives de développement. Il continue de plaider contre la violence sexuelle et fondée sur le genre aux niveaux national, régional et international, et contre les pratiques culturelles préjudiciables telles que le mariage d'enfants et les mutilations génitales féminines.

28. Au niveau national, le Kenya investit dans des initiatives visant à promouvoir l'égalité d'accès à l'éducation pour tous. Il privilégie les technologies de l'information et des communications, l'innovation et la numérisation comme moyens de changement transformateur, et il a renforcé ses capacités à utiliser les données factuelles pour la sensibilisation, la programmation et la politique concernant les questions de genre. Un fonds pour les entreprises féminines a déjà versé plus de 200 millions de dollars à des entreprises dirigées par des femmes et à des femmes entrepreneures et a permis à plus de 2 millions de femmes de se former aux activités commerciales et aux technologies de l'information et des communications de base. Dans le domaine politique, le succès des femmes candidates aux élections législatives de 2022 a incité une nouvelle génération de femmes à exercer un mandat politique électif.

29. En tant que chef de file de la lutte contre la crise climatique, notamment lors du Sommet africain sur le climat à Nairobi en septembre 2023, le Kenya encourage vivement les femmes à être des agentes du changement et à participer à l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ces changements. Le Gouvernement continue à collaborer avec les

communautés locales pour promouvoir l'inclusion et renforcer la résilience.

30. **M. Tieman** (Nouvelle-Zélande) déclare que son pays est fier de sa tradition de donner aux femmes et aux filles les moyens de mener une vie indépendante et autonome. La Nouvelle-Zélande est profondément préoccupée par la remise en cause croissante, au niveau mondial, de la santé sexuelle et reproductive et des droits connexes, ainsi que par l'augmentation de la violence sexuelle et fondée sur le genre. Les conflits armés, la violence généralisée, les changements climatiques et les catastrophes naturelles entraînent d'odieuses violations des droits humains qui exacerbent les inégalités de genre.

31. Les États doivent renforcer la protection des femmes et des filles, en particulier des défenseuses des droits humains, dans les situations d'urgence humanitaire et dans les contextes de conflit et d'après conflit. Ils doivent également redoubler d'efforts pour fournir des services de santé maternelle et reproductive sûrs, accessibles et de qualité. En outre, ils doivent reconnaître les effets cumulés des formes multiples et croisées de discrimination sur les femmes qui font partie de groupes vulnérables ou vivent dans des communautés rurales ou reculées. La Nouvelle-Zélande appelle les États à continuer à promouvoir les droits des femmes et des filles de genre variant par la dépénalisation, en les incluant totalement dans la société et en luttant contre les attitudes discriminatoires. Elle reste préoccupée par tous les formes de violence et de discrimination fondées sur le genre, l'orientation sexuelle ou l'identité de genre, y compris par le biais du méfait numérique, du harcèlement en ligne et de la violence à l'égard des défenseuses et des défenseurs des droits humains.

32. **M^{me} Ludwig** (Allemagne) dit qu'il est indispensable d'intégrer les perspectives, les besoins, les connaissances et les compétences des femmes et des filles dans les politiques, législations et programmes pour une société juste, une croissance plus durable et une démocratie renforcée. Les États doivent redoubler d'efforts pour veiller à ce que les femmes et les filles soient représentées sur un pied d'égalité dans tous les domaines de la vie, qu'elles jouissent des mêmes droits et du même accès aux ressources que les hommes et les garçons et qu'elles mènent une vie sans violence.

33. Afin de veiller à ce que la question de genre soit systématiquement prise en compte dans la législation interne et l'élaboration de politiques, le Gouvernement allemand élabore un vérificateur d'égalité des genres qui sera appliqué à toutes les futures lois et politiques importantes. Au niveau international, l'Allemagne s'est jointe à un groupe de 17 pays pour adopter une

déclaration politique sur les approches féministes de la politique internationale pendant la semaine de réunions de haut niveau de la session en cours de l'Assemblée générale. L'Allemagne soutient diverses initiatives visant à autonomiser les femmes dans la paix et la sécurité, et elle exhorte les États Membres à redoubler d'efforts pour faire en sorte que les résolutions sur les femmes et la paix et la sécurité améliorent considérablement la situation sur le terrain.

34. Les politiques étrangères et de développement féministes du Gouvernement allemand s'étendent à tous les groupes marginalisés. En tant que coprésidente de la Coalition pour les droits égaux, l'Allemagne participe aux efforts visant à éliminer la violence et la discrimination contre les personnes queer dans plus de 30 pays, en mettant l'accent sur les groupes sujets à une discrimination multidimensionnelle.

35. On observe une remise en cause croissante, au niveau mondial, des droits des femmes et des filles, en particulier de leurs droits en matière de santé sexuelle et reproductive, ainsi que des droits des personnes de genre variant. La communauté internationale doit défendre les avancées durement acquises et les exploiter, notamment en protégeant, en soutenant et en finançant le travail indispensable des organisations de défense des droits des femmes, des défenseurs et défenseuses des droits humains et des mouvements de femmes.

36. **M^{me} Zoghbi** (Liban) déclare que les perspectives pour les femmes et les filles s'assombrissent d'année en année. À mi-parcours de l'horizon 2030, aucun indicateur de l'objectif de développement durable n° 5 n'a atteint la cible ou ne s'en est approché. Les femmes restent sous-représentées dans la quasi-totalité des domaines de la vie publique, même si elles sont de plus en plus reconnues dans le domaine des sports. Pendant le débat général de la réunion de haut niveau de la présente session de l'Assemblée générale, seulement 1 intervenant sur 9 était une femme, et il n'y a jamais eu de femme Secrétaire générale.

37. Partout dans le monde, la violence contre les femmes et les filles se poursuit sans relâche. Au Liban, la Commission nationale de la femme libanaise travaille avec ONU-Femmes et les organisations de la société civile pour la combattre et la prévenir. Il est encourageant de constater que le Plan d'action national libanais pour les femmes et la paix et la sécurité commence à porter ses fruits. La délégation libanaise attend avec impatience le prochain Sommet de l'avenir, qui devrait mettre l'accent sur l'objectif 5. Il est impossible de construire un avenir meilleur sans collaborer avec la moitié de l'humanité, l'écouter et lui donner les moyens d'agir.

38. **M. Arbeiter** (Canada) déclare que la réalisation des objectifs de développement durable dépend de l'autonomisation des femmes dans tous les domaines. Le respect des droits fondamentaux des femmes et des filles n'est pas négociable. Le Canada continuera à défendre haut et fort, avec détermination, les femmes et les filles, dans toute leur diversité, à travers le globe. Il se tient aux côtés des autres membres du groupe interrégional demandant aux Taliban d'annuler leurs décrets. Les droits humains sont une boussole pour parvenir à un monde plus juste.

39. Malgré les progrès accomplis, les femmes et les filles continuent d'être soumises à des restrictions de leurs droits et de leurs libertés, victimes de violences et d'abus, marginalisées, déplacées et disparues de force. Dans les pays dotés de régime autoritaire, les femmes qui demandent le respect de leurs droits fondamentaux sont confrontées à la répression et à la violence.

40. On observe un recul des droits des femmes à l'échelle mondiale. Le Gouvernement canadien est conscient des problèmes au sein même du pays et poursuivra sa politique féministe. Au niveau international, le Canada continuera à défendre et promouvoir les droits fondamentaux des femmes et des filles. Il fera en sorte de mettre fin à la violence à leur égard, de renforcer leur autonomie corporelle, et de défendre leurs droits à la santé sexuelle et procréative. Le Canada a conscience du rôle essentiel des organisations de défense des droits des femmes et il est l'un des principaux donateurs à ces organisations.

41. **M^{me} Escobar Vargas** (Mexique), prenant la parole en tant que délégué de la jeunesse, dit que le plan national de développement mexicain souligne l'importance de ne laisser personne de côté, en particulier les femmes et les filles. En septembre, la plus haute juridiction du Mexique a dépénalisé l'avortement, et le jour même, le Mexique, en tant que co-président du Forum Génération Égalité, a annoncé un nouvel engagement en faveur de l'élimination de la violence fondée sur le genre dans le contexte des technologies numériques et émergentes.

42. Les femmes et les filles restent confrontées à de vastes défis découlant d'inégalités historiques et structurelles dans le contexte de sociétés essentiellement patriarcales. Selon le Forum économique mondial, il faudra plus de 130 ans pour éliminer les inégalités entre les femmes et les hommes au niveau mondial. En outre, les violations des droits des femmes et des filles, y compris les mutilations génitales féminines, sont en augmentation. Malgré les divisions et les hésitations concernant les questions liées au genre, le multilatéralisme et l'Assemblée générale en

particulier ouvrent la voie au bien-être social et à un monde durable. Quelques jours plus tôt, lors de la séance plénière, le Mexique a renouvelé son engagement envers une politique étrangère féministe. Les politiques étrangères féministes constituent un moyen important de remettre en cause et de défier les systèmes d'oppression et d'inégalité solidement enracinés.

43. **M^{me} Rodríguez Mancia** (Guatemala) déclare que la discrimination fondée sur le genre reste un obstacle au plein épanouissement des femmes et à la réalisation des objectifs de développement durable. Le Guatemala considère l'égalité des genres comme un droit fondamental, dont l'exercice constitue le meilleur moyen de surmonter certains des problèmes les plus urgents, de la crise économique et du manque de soins de santé aux changements climatiques, à la violence à l'égard des femmes et aux conflits. La discrimination à l'égard des femmes entrave l'accès à la justice, et par conséquent, la construction de sociétés pacifiques et inclusives régies par l'état de droit.

44. Dans son engagement à éliminer toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles, le Guatemala a lancé plusieurs politiques et plans élaborés de manière participative pour répondre aux engagements nationaux et internationaux et garantir aux femmes et aux filles le droit à une vie sans violence et au plein épanouissement. Le Guatemala est fermement convaincu de la nécessité d'impliquer totalement les femmes dans la prise de décision à tous les niveaux et attend avec impatience l'adoption de la recommandation générale n° 40 du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes en 2024.

45. La migration a un impact différent sur les femmes et les hommes. Lorsqu'elles recherchent de meilleures opportunités, les femmes et les filles sont exposées à plusieurs menaces qui portent atteinte à leurs droits fondamentaux et leurs libertés fondamentales. C'est pourquoi il est nécessaire de mener une action globale et coordonnée face à la migration afin de garantir des flux migratoires sûrs, ordonnés et réguliers tout en respectant les droits humains des migrants, en particulier ceux des groupes les plus vulnérables, comme les femmes et les filles.

46. Afin de s'acquitter de ses obligations internationales en matière de droits humains, le Guatemala a soumis son dixième rapport périodique sur la mise en œuvre de la Convention, que la Commission examinera à sa prochaine session. La délégation du Guatemala sera composée de représentants des trois pouvoirs de l'État. Déterminé à promouvoir et protéger les droits des femmes aux niveaux national, régional et international, le pays a présenté sa candidature au

Conseil des droits de l'homme pour la période 2025-2027.

47. **M^{me} Diloknawarit** (Thaïlande) déclare que les préjugés et les stéréotypes liés au genre restent un défi majeur pour les femmes et les filles et elle exhorte les pays à agir de concert pour atteindre l'objectif de développement durable n° 5 et veiller à ce que personne ne soit laissé de côté.

48. La Thaïlande a conscience du rôle des femmes dans la politique et la prise de décision publique et sa constitution impose aux partis politiques de tenir compte de l'égalité des genres lors de l'élaboration des listes de candidats. Un représentant sur cinq au Parlement est une femme, ce qui représente une augmentation par rapport aux chiffres précédents. En outre, un code de conduite interdit toutes les formes de harcèlement sexuel contre les femmes parlementaires.

49. Il convient d'encourager la participation économique des femmes afin de leur garantir des emplois et de bâtir une société où elles peuvent diriger et prospérer dans les activités économiques. En Thaïlande, les petites et moyennes entreprises appartenant à des femmes représentent 40 % de toutes les petites et moyennes entreprises, qui elles-mêmes représentent environ 35 % du produit intérieur brut. Un mémorandum d'accord a également été signé entre ONU-Femmes et les entités thaïlandaises pour la promotion des petites et moyennes entreprises.

50. Compte tenu de l'influence croissante des technologies sur les vies des personnes, la Thaïlande soutient fermement les voix des femmes dans les sciences, la technologie, l'ingénierie et les mathématiques. Favoriser les carrières dans ces domaines constitue l'un des piliers du plan de promotion des femmes. La Thaïlande continue également à célébrer la journée des « Jeunes filles dans le secteur des TIC ». Elle a également l'honneur d'assurer la vice-présidence du Bureau du Conseil d'administration d'ONU-Femmes pour 2023.

51. **M^{me} Chong** (Singapour), dit que les inégalités se sont accentuées à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, avec des effets disproportionnés sur les femmes. Dans ce contexte, Singapour réaffirme son soutien à la Déclaration et au Programme d'action de Beijing, au Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes et à la Commission de la condition de la femme.

52. En tant que petite ville-État dépourvue de ressources naturelles, Singapour est consciente du fait que sa ressource la plus précieuse est sa population et

elle protège solidement les droits des femmes dans sa législation. Convaincue que les politiques visant à promouvoir l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes doivent concerner les populations dès le plus jeune âge, Singapour veille à l'égalité d'accès à l'éducation pour tous les enfants. Plus de la moitié des habitants âgés de 25 ans et plus avec un diplôme universitaire sont des femmes, et le taux d'alphabétisme des femmes était de 96,4 % en 2021. Les femmes ont fait des progrès notables dans les professions dominées par les hommes, représentant 41 % des professionnels de la technologie, ce qui est nettement supérieur à la moyenne mondiale de 28 %.

53. Afin de trouver des solutions durables pour soutenir et autonomiser les femmes, le Gouvernement, à l'issue de consultations multipartites, a publié un livre blanc en 2022 comprenant 25 plans d'action pour une mise en œuvre sur 10 ans. Nombre de ces plans d'action ont été menés à bien ou sont en passe de l'être. Des politiques ont été mises en place dans le but d'augmenter l'exonération fiscale pour les mères qui travaillent et l'aide financière pour les personnes ayant la charge d'enfants. De nouvelles directives pour l'aménagement des modalités de travail doivent être introduites en 2024.

54. Des efforts ont également été déployés pour protéger les femmes contre les préjudices en ligne et hors ligne. Afin de mieux protéger les victimes de violence familiale, qui sont principalement des femmes, une loi a été adoptée pour modifier la Charte des femmes, indiquant clairement que la « violence familiale » couvre les violences physiques, sexuelles et psychologiques. Des travaux ont également commencé sur une législation contre la discrimination sur le lieu de travail afin de protéger les femmes enceintes, en congé de maternité, qui allaitent ou qui ont l'intention d'avoir un enfant.

55. Singapour est profondément touchée et honorée de se trouver en tête de classement des pays asiatiques pour l'égalité des genres et de se classer au septième rang mondial pour l'égalité des genres dans le Rapport sur le développement humain 2021/2022. Cependant, il reste encore beaucoup à faire pour bâtir une société plus juste et plus inclusive.

56. *M^{me} Banaken Elel, Vice-Présidente (Cameroun) prend la présidence.*

57. **M. Passmoor** (Afrique du Sud) indique que la Constitution de son pays prévoit la promotion, la protection et l'épanouissement des femmes en tant que groupe qui a été marginalisé suite à des inégalités historiques. Les actions du Gouvernement reposent sur les engagements pris dans le Programme 2030 et dans la

Déclaration et le Programme d'action de Beijing. Il convient de rechercher une égalité réelle entre les hommes et les femmes en intégrant les questions de genre et d'améliorer la situation des femmes et des filles dans l'ensemble de la société.

58. L'Afrique du Sud est préoccupée par la régression par rapport à l'objectif de développement durable n° 5. Un recul croissant de la santé sexuelle et reproductive et des droits connexes des femmes réduit encore les perspectives d'égalité des genres. La violence à l'égard des femmes reste élevée, en particulier pour les femmes et les filles vulnérables. La réalisation des objectifs de développement durable dépend fondamentalement de l'autonomisation des femmes dans tous les domaines.

59. La violence fondée sur le genre reste l'un des principaux problèmes qui touchent les femmes et les filles, en particulier en Afrique du Sud, qui s'efforce de lutter contre ce fléau. La violence à l'égard des femmes et des filles, y compris dans la vie politique et la vie publique, est une source de préoccupation pour le Gouvernement. Trois lois sur la violence fondée sur le genre ont été adoptées pour lutter contre ce problème.

60. L'autonomisation économique est essentielle pour lutter contre les inégalités de genre et nécessitera des politiques proactives pour donner accès aux femmes à des postes de direction ainsi qu'à un financement adéquat. Considérant qu'il s'agit d'une question de promotion du développement plutôt que de redistribution, le Gouvernement élabore des politiques conçues pour soutenir les femmes entrepreneures par le biais d'interventions clés en matière de politique économique. Le Gouvernement continue de soutenir les femmes en luttant contre les menaces pour la consolidation de la paix et la sécurité à l'échelle internationale, car la participation pleine, égale et effective des femmes est un élément essentiel d'une paix durable à long terme.

61. **M. Bauwens** (Belgique) déclare que la pleine réalisation des droits des femmes est encore loin d'être une réalité. Pour atteindre cet objectif, une participation pleine, égale et effective des femmes et des filles à la prise de décision à tous les niveaux et dans tous les domaines est essentielle. Cependant, les femmes dirigeantes et décisionnaires font l'objet de discours de haine, de mésinformation et de désinformation généralisés. La violence fondée sur le genre en ligne et hors ligne entrave le droit des femmes à la liberté d'expression, entraînant une auto-censure et un retrait des espaces publics. La Belgique appelle tous les pays à mettre fin à ce schéma de misogynie, d'intimidation et de violence.

62. L'autonomisation des femmes et des filles et leur participation sur un pied d'égalité à la prise de décision requièrent l'élimination des obstacles structurels, des lois discriminatoires et des normes perpétuant les stéréotypes de genre. Les lois sur la non-discrimination doivent être appliquées et les pays doivent veiller à ce que les femmes et les jeunes filles du monde entier connaissent leurs droits et sachent comment les faire respecter.

63. Les droits en matière de santé sexuelle et reproductive et les services connexes sont un moyen indispensable d'atteindre les objectifs d'égalité des genres, de participation sur un pied d'égalité et de vie sans violence pour les femmes et les filles. Cela comprend l'accès effectif à l'information, aux services de santé sexuelle et reproductive, aux méthodes modernes de contraception de leur choix, et à un avortement sécurisé et une éducation complète à la sexualité.

64. Une action spécifique dans de nombreux autres domaines est nécessaire pour améliorer la situation. Pour relever ces défis, il faut des données ventilées par sexe, par genre et par d'autres caractéristiques, ainsi que de la volonté politique, du dévouement et de la coopération. Tous les acteurs doivent rester ouverts au dialogue, prendre à bras le corps les défis et surmonter la résistance et les différences. La Belgique remercie les organisations de la société civile, les organisations de femmes et les défenseuses des droits humains pour le rôle crucial qu'elles jouent.

65. **M^{me} Aviel** (Israël), prenant la parole en tant que délégué de la jeunesse, dit que le monde a besoin de défendre les droits des femmes et des filles, de les autonomiser et de faire reculer les stéréotypes de genre et les normes sociales négatives. Israël attache la plus grande importance à la promotion des femmes et des filles dans toute leur diversité et appuie fermement l'obligation de garantir leur participation pleine, égale et effective à tous les niveaux de la société.

66. En tant que membre du groupe Feminist Foreign Policy Plus, Israël a eu le plaisir de participer à un événement durant la semaine de réunions de haut niveau au cours duquel la première déclaration sur la politique étrangère féministe a été adoptée. En 2023, Israël a mis en place un Ministère de la promotion de la condition féminine, qui met en évidence la nécessité de promouvoir la promotion des femmes par le développement personnel et professionnel. Un programme a été mis en œuvre pour promouvoir le leadership et la participation à la vie publique des femmes.

67. Israël a également organisé une manifestation parallèle pour présenter les avantages d'un travail de collaboration, tel qu'illustré par le programme « In Her Way », qui regroupe différents acteurs pour autonomiser les survivants de la violence domestique par la réadaptation et le développement des compétences puis l'intégration dans le secteur des technologies, favorisant ainsi leur indépendance économique.

68. La promotion des femmes va au-delà de leur développement socio-économique. Leurs droits doivent être garantis, et les hommes et les garçons doivent être inclus en tant que partenaires et agents du changement pour faire reculer les stéréotypes et les normes sociales négatives. Israël est fière de diriger avec d'autres nations le Groupe d'Amis pour l'élimination du harcèlement sexuel. Le pays a trouvé des moyens de mettre à profit l'entrepreneuriat et la technologie, notamment avec un hackathon annuel pour utiliser les technologies afin de prévenir le féminicide et de sensibiliser l'opinion publique. La technologie présentant à la fois des perspectives et des difficultés, les pays doivent agir contre les menaces de violence en ligne, hors ligne et facilitées par la technologie.

69. **M. Akram** (Pakistan) dit que le Pakistan a introduit une série de mesures juridiques et politiques pour promouvoir l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes et pour atteindre l'objectif de développement durable n° 5 et ses cibles connexes, cependant les efforts ont été sapés par les crises financières, des carburants et de l'alimentation et par des inondations à grande échelle. Les femmes rurales du Pakistan font face à des difficultés particulières. Globalement, 50 % à 80 % des femmes sont des productrices alimentaires, et les femmes dans les zones rurales gèrent 70 % du cheptel.

70. Le Pakistan a inscrit dans la loi les normes internationales visant à promouvoir et garantir l'égalité des genres et les droits des femmes à l'éducation, au travail, à la représentation politique et à la participation dans les foyers, les communautés et la vie nationale. Si ces normes sont aussi largement acceptées au niveau social et personnel, les filles et les femmes – en particulier dans les zones rurales – restent désavantagées et, à bien des égards, exploitées.

71. Malgré des études et des rapports sur le sujet et la reconnaissance des droits légaux et des normes, il n'existe aucune stratégie définie concernant la façon de lutter contre les obstacles endémiques à la réalisation des droits des femmes au développement. L'orateur demande comment le système des Nations Unies peut aider chaque pays en développement à transformer les recommandations normatives en actions concrètes en

termes de développement et de qualité de vie pour les femmes et les filles.

72. La principale difficulté réside dans l'insuffisance de moyens de financement dans les pays en développement pour mettre en œuvre leur stratégie nationale de développement et atteindre les objectifs de développement durable. Une étude plus approfondie pourrait donner lieu à des recommandations générales et spécifiques qui permettraient de faire progresser les droits des femmes et des filles dans la vie réelle. Ces études devraient porter sur les obstacles sectoriels à la réalisation des ODD et de leurs cibles pour les femmes et les filles.

73. **M. Oddone** (Argentine) déclare que l'Argentine est fermement résolue à bâtir une société offrant les mêmes chances et les mêmes droits à tous, tout en assumant la responsabilité des demandes historiques des mouvements de femmes et des mouvements pour la diversité. En ce qui concerne la politique étrangère, l'Argentine a nommé son premier Représentant spécial sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre, donnant ainsi la parole au sein du Gouvernement aux personnes lesbiennes, gay, bisexuelles, transgenre, intersexes et autres (LGBTIQ+) et faisant avancer une politique étrangère dans la région et dans le monde.

74. En 2023, l'Argentine a célébré le onzième anniversaire de la loi sur l'identité de genre, qui marque un point de départ pour le mouvement transsexuel et transgenre sur la voie d'une plus grande reconnaissance d'autres droits. Une autre loi stipule que 1 % des postes de la fonction publique doivent être occupés par des personnes transsexuelles et transgenres. Un décret prévoit la délivrance de documents d'identité nationaux reconnaissant les identités non binaires.

75. Cependant, l'Argentine est préoccupée par la montée de mouvements anti-genre et anti-trans à travers le monde, même au sein des Nations Unies. Les discours haineux et discriminatoires contre la diversité, l'égalité, la participation politique, la parité des genres et les mouvements féministes et transféministes nuisent gravement à la démocratie et portent atteinte aux droits fondamentaux. En 2015, des groupes sociaux, des collectifs féministes et la société en général ont lancé le mouvement *Ni una menos* pour mettre un terme à la violence fondée sur le genre. Le mouvement a fini par s'étendre dans toute l'Amérique latine et montre que la voie pour réduire la violence fondée sur le genre passe par l'État et la promotion des politiques publiques pour lutter contre les inégalités.

76. L'Argentine participe au Forum Génération Égalité et dirige la Coalition sur le thème de l'autonomie corporelle et des droits en matière de santé reproductive

et sexuelle dans le cadre de son engagement à consolider le consensus et à partager l'expérience du pays en matière de promotion de l'avortement légal, sécurisé et gratuit et d'inclusion des droits des personnes LGBTIQ+. Elle a adopté une loi sur l'interruption volontaire de grossesse pour protéger la santé et la vie des femmes et des personnes d'une autre identité de genre. Une autre loi garantit des soins de santé pour les femmes enceintes et les enfants dans les premières années de leur vie. La répartition inégale des tâches de soins est au cœur de l'inégalité de genre. Pour régler le problème et progresser vers l'égalité en matière de congé parental, le Gouvernement a présenté un projet de loi énonçant un système de soins complet qui prend en compte les questions de genre.

77. **M^{me} Shuang** (Chine) dit que la communauté internationale doit redoubler d'efforts et accélérer la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing pour atteindre l'objectif d'égalité des genres. Il convient d'adopter une approche centrée sur l'être humain et de promouvoir le plein épanouissement des femmes. Parallèlement au développement socioéconomique, l'élaboration de politiques doit prendre en compte les différences entre les sexes concernant les besoins spécifiques des femmes, et il convient de renforcer la participation des femmes à la réduction de la pauvreté, la santé et l'assainissement, la connectivité numérique et à d'autres domaines.

78. L'innovation et l'autonomisation des femmes dans la transformation technologique et l'éducation numérique sont essentielles pour réaliser l'égalité des genres. Une approche globale pour l'élaboration de politiques est également essentielle pour bâtir une société inclusive harmonieuse capable de supprimer les états d'esprit, rôles et coutumes obsolètes et d'éliminer les préjugés liés au genre. Il faut impérativement améliorer les politiques et la législation, renforcer le contrôle et adopter des mesures pour lutter contre la traite des personnes, la violence sexuelle, le harcèlement sexuel et d'autres problèmes qui portent atteinte aux droits fondamentaux des femmes.

79. L'échange, l'apprentissage mutuel et une plus grande coopération internationale dans le domaine de la promotion des femmes sont également nécessaires pour faire avancer les choses. La Chine est favorable à l'augmentation des investissements pour éliminer la violence, la discrimination et la pauvreté ainsi que des mesures contre les nouveaux défis tels que la fracture numérique entre les genres. Elle continuera à renforcer la coopération internationale, promouvoir le partage des connaissances et des résultats et, en particulier, aider les

pays en développement à faire face aux problèmes de subsistance des femmes et à l'écart de développement.

80. Avec l'égalité des genres comme fondement de sa politique nationale, la Chine dispose de plus d'une centaine de lois et règles pour garantir totalement les droits et les intérêts des femmes. Reconnue par l'Organisation mondiale de la Santé comme l'un des 10 pays les plus performants en termes de santé de la mère et de l'enfant, elle a mis en place un plan d'action national pour faciliter le développement des femmes et améliorer leur santé.

81. La Chine garantit le droit des femmes et des filles à l'éducation et a éliminé les disparités entre les sexes dans l'enseignement obligatoire. D'autres actions ont été menées pour éliminer toutes les formes de violence à l'égard des femmes. En outre, la participation des femmes à la prise de décision et à la gestion est plus diversifiée, les emplois sont de meilleure qualité et la protection sociale et les conditions de vie se sont améliorées.

82. La Chine a appliqué toutes les propositions formulées par son Président lors de la Réunion de mobilisation des dirigeants du monde en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes qui s'est tenue en 2015. Elle s'est acquittée de sa contribution à ONU-Femmes à temps et en totalité, fournissant aux pays en développement des dons et des formations pour les femmes et les filles, et continue de soutenir l'éducation des femmes et des filles à travers le monde.

83. *M. Marschik (Autriche) reprend la présidence.*

84. **M. Peñaranda** (Philippines) dit que la Constitution des Philippines reconnaît le rôle des femmes dans l'édification d'une nation et rend obligatoire l'égalité entre les femmes et les hommes dans la loi. Les Philippines ont également joué un rôle déterminant dans l'établissement de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et du Comité qui surveille sa mise en œuvre. La délégation philippine appelle tous les États Membres à signer la Convention et à l'appliquer au niveau national.

85. Aux Philippines, la Convention a été mise en œuvre sous la forme de la Magna Carta des femmes, un cadre juridique complet pour défendre et promouvoir l'égalité des genres et autonomiser les femmes. Fidèle à son engagement en faveur des femmes et des filles, le Congrès a adopté plusieurs lois pour défendre les droits humains et la dignité des femmes et des filles et les protéger contre le harcèlement. En 2021, il a également adopté une loi interdisant le mariage d'enfants. Trois

autres lois prévoient les soins de santé procréative, maternelle et infantile et encouragent la planification familiale responsable, prolongent le congé maternité de 60 jours à 105 jours de congé avec traitement, et favorisent l'accès aux services de santé et aux supports d'information, d'éducation et de communication pour les femmes.

86. Un processus de paix mené par les femmes et un dialogue inclusif ont conduit à la création de la Région autonome Bangsamoro et la création de la Commission des femmes du Bangsamoro réaffirme l'engagement des autorités régionales en faveur de l'autonomisation des femmes.

87. Les Philippines ont institutionnalisé la personne référente sur les questions de genre et de développement dans tous les organismes publics, qui sont également chargés d'intégrer l'égalité des genres, en attribuant au moins 5 % de leur budget aux programmes relatifs aux questions de genre et au développement. La Commission philippine des femmes surveille la mise en œuvre du financement de la promotion de l'égalité des genres et veille à son respect par tous les organismes. Le Gouvernement adopte une approche mobilisant l'ensemble de la société pour lutter contre la traite des femmes et des jeunes filles.

88. **M. Hakobyan** (Arménie) dit que l'élaboration de politiques en Arménie cible particulièrement la protection et la promotion des droits des femmes pour réaliser l'égalité des genres et garantir l'autonomisation des femmes ainsi que leur participation pleine, égale et effective dans toutes les sphères de la vie publique. Plus d'un tiers des membres du Parlement arménien sont des femmes.

89. Le Gouvernement a mis en œuvre des projets visant à aider les femmes et les filles et, en particulier dans les zones rurales, à accroître leur participation aux activités économiques. L'Arménie compte une forte participation de femmes – environ 40 % – dans le secteur des technologies de l'information et des communications. Durant les quatre années où elle a été membre de la Commission de la condition de la femme, l'Arménie a fait de son mieux pour apporter sa contribution, notamment en présidant les soixante-quatrième et soixante-cinquième sessions. L'Arménie réaffirme son appui résolu aux engagements énoncés dans la Déclaration politique et aux conclusions concertées de la Commission de la condition de la femme.

90. Un plan est en cours pour promouvoir le rôle des femmes dans la prévention des conflits ainsi que dans la consolidation et le rétablissement de la paix, conformément à la priorité accordée par l'Arménie à la

promotion du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. La situation dans la région a eu un effet disproportionné sur les groupes vulnérables, y compris les femmes et les enfants. Le 19 septembre, l'Azerbaïdjan a attaqué la population civile du Haut-Karabakh, entraînant la mort de nombreux civils, dont des femmes et des enfants, dans le cadre de sa politique de nettoyage ethnique de la population arménienne du Haut-Karabakh. En quelques jours, plus de 100 000 personnes ont été déplacées, pour la plupart des femmes, des enfants et des personnes âgées, entraînant des défis humanitaires imprévus qui vont compromettre les mesures en faveur de la promotion et de l'autonomisation des femmes en Arménie. La priorité absolue du Gouvernement est de fournir aux personnes déplacées des moyens de subsistance, notamment un logement, un emploi et des services sociaux, sanitaires et éducatifs.

91. Avant l'attaque, la population arménienne du Haut-Karabakh a été soumise à un siège de 10 mois qui a entraîné des problèmes de malnutrition et une pénurie de médicaments, d'électricité et de gaz naturel. L'Azerbaïdjan a entravé l'accès humanitaire pour les organismes des Nations Unies jusqu'à ce que le Haut-Karabakh soit totalement dépeuplé. L'Azerbaïdjan tente depuis de manipuler le récent engagement de l'Organisation des Nations Unies. L'Arménie appelle à une participation plus proactive de l'ONU là où les droits et la sécurité des femmes et des groupes vulnérables sont menacés afin de pouvoir sauver des vies plutôt que de pleurer des victimes.

92. **M^{me} Velichko** (Biélorus) déclare que les femmes ont déjà obtenu des succès significatifs dans l'exercice de leurs droits et ne doivent pas être considérées comme des membres à la charge de la société. Si les stéréotypes de genre persistent, les femmes doivent éviter de tomber dans les modes du moment et accepter le fardeau qu'elles souhaitent et peuvent porter. Les hommes et les femmes jouissent de l'égalité des droits et des chances au Biélorus. Dans le Rapport sur l'écart entre les sexes dans le monde, le Biélorus est classé quarante-et-unième sur 146 pays, septième pour la participation économique et les opportunités et premier pour la santé et la survie. Les femmes représentent plus de 35 % du Parlement et plus de 70 % du personnel de la fonction publique et de la magistrature.

93. Pendant des années, le taux de chômage des femmes a été inférieur à celui des hommes suite aux efforts déployés pour réintégrer les femmes dans le marché du travail. En 2023, un service numérique a été lancé pour soutenir l'emploi. Sur le marché du travail, les femmes ont un niveau d'éducation supérieur à celui des hommes et ont accès à des aides pour créer leur

propre entreprise. Cependant, aucune carrière ni somme d'argent ne peut rendre une femme aussi heureuse que la maternité, malgré la tendance inverse observée dans les pays occidentaux. Ne pas avoir d'enfants est une tendance dangereuse qui mène au dépeuplement et à la réduction du potentiel économique. Exempte de toute violation des droits des femmes, la politique biélorussienne met en avant les avantages liés au fait d'élever des enfants et défend le mariage entre un homme et une femme en tant que fondement de la nation, afin de garantir que les femmes du Bélarus n'aient jamais à faire le choix difficile entre leur carrière et leur famille.

94. Les femmes qui ont des enfants peuvent s'épanouir sur le plan professionnel au Bélarus. L'État met en place des incitations pour mettre en œuvre sa politique familiale, notamment des ensembles résidentiels financés par l'État et le versement de prestations pour enfants à charge. Le Code du travail inclut un chapitre sur le télétravail, conformément à l'engagement de l'État de développer la flexibilité dans le travail, y compris pour les femmes ayant des enfants.

95. **M. Ruslan** (Malaisie) déclare que les plans nationaux de développement et les budgets du gouvernement fédéral reflètent les efforts déployés par la Malaisie pour améliorer la promotion et le développement des femmes. Le Gouvernement a mis en place une politique exigeant que 30 % des nominations aux postes de direction concernent des femmes. L'objectif a été atteint dans le secteur public et l'accent est mis actuellement sur le secteur privé. Dans le budget 2022, la Commission des valeurs mobilières exigeait que l'objectif soit atteint pour toutes les sociétés de capitaux cotées en bourse ; c'est également devenu obligatoire pour les autres sociétés cotées en 2023.

96. La Malaisie continue de réviser et d'adopter des lois visant à renforcer la sécurité et protéger les droits des femmes et des filles, notamment une loi contre le harcèlement sexuel et des directives connexes. Une manifestation itinérante vise à sensibiliser sur le harcèlement sexuel et les instances de recours, comme un tribunal spécialisé contre le harcèlement sexuel créé par la loi.

97. Le Gouvernement étend l'accès à des services de protection de la petite enfance, à l'éducation et à des soins abordables pour les personnes âgées, contribuant ainsi à la participation des femmes à l'économie et à leur maintien dans la population active. Le Ministère du développement des femmes a pris des mesures pour renforcer les capacités des femmes à contribuer au développement du pays et pour soutenir les femmes en situation de vulnérabilité par des plateformes

économiques axées sur le développement de l'entrepreneuriat.

98. Un programme de prise en compte des questions de genre a été mis en place dans le secteur public, avec notamment des programmes de renforcement des capacités et la nomination de coordonnateurs pour les questions de genre. L'accent sera mis sur le renforcement des capacités institutionnelles et l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes. Convaincue que toute mesure prise pour la promotion des femmes finira par contribuer à une société plus inclusive, la Malaisie continuera de faire des efforts tant sur le plan national que sur le plan international.

99. **M. Hadjichrysanthou** (Chypre) déclare que, malgré des mesures positives, aucun des indicateurs de l'objectif de développement durable n° 5 n'est « atteint ou presque atteint ». Chypre est déterminée à éliminer toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles et à leur donner les mêmes chances pour une participation pleine, égale et effective. En vue de créer un cadre politique, économique et social tenant compte des questions de genre, le bureau pour l'égalité des genres, qui sera bientôt institutionnalisé au sein du Gouvernement, prépare une nouvelle stratégie pour la promotion de l'égalité des sexes pour la période 2024-2026. Des coordonnateurs pour les questions de genre ont été nommés dans tous les ministères et organismes concernés et la société civile joue un rôle de premier plan dans la rédaction de la nouvelle stratégie nationale.

100. Prévenir et combattre toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles est l'une des grandes priorités de Chypre. En 2022, le Parlement de Chypre a adopté une loi sur le féminicide, premier texte législatif de ce genre en Europe ; elle inclut le féminicide dans le Code pénal, en faisant de l'homicide lié au genre une circonstance aggravante au moment de déterminer la peine.

101. Lors de la cinquante-deuxième session du Conseil des droits de l'homme, Chypre a fait une déclaration commune avec Israël, coparrainée par 69 États Membres, sur le féminicide et les droits humains. Avec d'autres acteurs, elle a également organisé une manifestation parallèle lors de la soixante-septième session de la Commission de la condition de la femme, qui a permis de briser le silence sur le féminicide. Chypre encourage tous les États à reconnaître dans leur cadre juridique national l'existence du féminicide et des homicides liés au genre et à élaborer des stratégies de prévention.

102. Les droits humains sont une priorité pour la politique étrangère. En tant que candidate au Conseil des

droits de l'homme pour la période 2025-2027, Chypre reste engagée en faveur de la promotion, de la protection et de la réalisation des droits humains.

103. **M^{me} Zalabata Torres** (Colombie) déclare que son Gouvernement fait preuve d'un engagement clair en faveur de l'égalité des genres en élaborant la première politique féministe, qui vise à reconnaître et combattre efficacement les inégalités structurelles auxquelles sont confrontées les femmes et les membres de la communauté LGBTQ+ aux niveaux international institutionnel. L'accent mis sur la question de genre permettra de transformer chaque aspect des affaires étrangères, que ce soit sur le plan multilatéral, bilatéral ou consulaire.

104. La Colombie œuvre également à l'élaboration de son premier plan d'action national pour les femmes et la paix et la sécurité, fondé sur la résolution [1325 \(2000\)](#) du Conseil de sécurité. Des forums ont été organisés dans tout le pays pour entendre plus de 1 500 femmes, notamment des femmes de divers origines ethniques, âges et opinions politiques, des personnes en situation de handicap et des personnes purgeant une peine de prison, et il existe un comité composé de représentants du Gouvernement, d'ONU-Femmes et d'organisations et de mouvements féministes et de femmes. Ce processus constitue une révolution dans la consolidation de la paix, dans le sens où les hommes et les femmes se rassemblent pour concevoir des solutions permettant de répondre aux besoins des femmes et d'avoir une incidence tangible sur leur vie.

105. Une étape importante dans le processus a été de constater que les principales menaces pour la sécurité humaine, en particulier pour les femmes, persistent en temps de paix. Limiter le programme pour les femmes et la paix et la sécurité aux périodes de guerre et de conflit armé exclut les perspectives uniques des femmes sur le leadership en ce qui concerne les menaces pour la sécurité au sens large, comme les inégalités, l'érosion de la démocratie, les changements climatiques et la violence fondée sur le genre.

106. La Colombie a conscience de la nécessité de donner aux femmes un véritable pouvoir, notamment par une participation politique, l'accès à l'éducation, l'égalité dans le secteur des services à la personne et la prévention de toutes les formes de violence fondée sur le genre. Les défenseuses des droits humains, environnementaux et territoriaux ne devraient pas avoir à craindre pour leur sécurité, ou celle de leur famille ou leur communauté, car une démocratie effective exige que les femmes soient pleinement représentées dans tous les organes de décision.

107. **M^{me} Brattested** (Norvège) dit que, pour reprendre les mots du Secrétaire général, parvenir à l'égalité des genres constitue le « plus grand défi actuel en matière de développement durable de notre époque. » Il est donc essentiel que le Sommet de l'avenir en 2024 prenne clairement en compte les questions de genre. Sept ans avant 2030, seulement 15,4 % des indicateurs associés à des données pour l'objectif de développement durable n° 5 (égalité des sexes) sont « en bonne voie ». Au rythme actuel, on estime qu'il faudra 300 ans pour mettre un terme au mariage d'enfants et 286 ans pour garantir la protection juridique et supprimer les lois discriminatoires. La Norvège salue les efforts du Secrétaire général pour garantir l'égalité des genres au plus haut niveau de l'Organisation des Nations Unies. Toutefois, un long chemin reste à parcourir pour parvenir à l'égalité en termes de représentation et davantage de femmes doivent être nommées et élues comme membres des organes de l'Organisation des Nations Unies.

108. Protéger le droit des personnes à prendre des décisions concernant leur propre corps est essentiel pour l'action internationale de la Norvège sur l'égalité des genres. Malheureusement, on observe un recul démocratique à travers le monde, qui entraîne un affaiblissement des droits et des normes, ainsi que de la discrimination et de la violence fondée sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre. Compte tenu de la situation, les parties prenantes doivent être cohérentes, créatives et bien coordonnées pour soutenir les travaux normatifs de l'ONU ainsi que la société civile et les autres acteurs.

109. Trente ans après la Conférence internationale sur la population et le développement qui s'est tenu au Caire, le moment est venu en 2024 de réexaminer le statu quo, mais aussi de célébrer les étapes importantes et d'inspirer de futures actions. La Norvège introduit un nouveau plan d'action sur les droits des femmes et l'égalité des genres dans la politique étrangère et de développement pour compléter le plan d'action national sur les femmes et la paix et la sécurité. La délégation norvégienne se réjouit de collaborer avec l'Organisation des Nations Unies, ses États Membres et la société civile sur l'objectif de développement durable n° 5.

110. **M^{me} Arab Bafrani** (République islamique d'Iran) déclare que son pays reste résolu à promouvoir et protéger les droits des femmes et des filles. Les femmes iraniennes occupent différents postes clés en politique et dans la vie publique suite aux actions du Gouvernement depuis 40 ans. En particulier, des mesures ont été prises pour autonomiser les femmes par la promotion de lois, politiques, budgets et institutions visant à faire avancer

leurs droits économiques, sociaux, politiques et culturels.

111. Comme le confirment les statistiques, notamment celles sur l'alphabétisation des femmes et la proportion de femmes membres du corps enseignant, la République islamique d'Iran se classe parmi les pays chefs de file en matière de promotion du droit à l'éducation, y compris pour les femmes et les filles vivant dans les zones rurales et défavorisées. Le pays a adopté une approche axée sur l'ensemble de la société pour parvenir à l'autonomisation des femmes par l'éducation, afin d'éliminer la pauvreté et de réduire les inégalités socio-économiques.

112. La République islamique d'Iran a beaucoup investi dans l'amélioration des capacités individuelles et des compétences professionnelles des femmes. Les femmes entrepreneures ainsi que les entreprises familiales et à domicile bénéficient d'un soutien supplémentaire, ainsi que d'un accès aux technologies de l'information et des communications pour combler la fracture numérique entre les hommes et les femmes. Une campagne nationale a également été menée pour mieux faire connaître 500 femmes entrepreneures qui ont été affectées par des sanctions.

113. La République islamique d'Iran a un plan global pour autonomiser les femmes chefs de famille, notamment en ce qui concerne l'emploi et l'entrepreneuriat, les affaires juridiques, sociales et culturelles, la santé et la protection sociale. Les objectifs de ce plan sont notamment de promouvoir l'autosuffisance, de fournir des microfinancements ruraux et d'améliorer les conditions de vie pour les femmes chefs de famille qui travaillent.

114. Malgré ses efforts pour répondre aux besoins des femmes et des filles iraniennes, le pays est confronté à des défis qui sont exacerbés par les mesures coercitives unilatérales illégales imposées par les États-Unis d'Amérique. La République islamique d'Iran appelle la communauté internationale à prendre des mesures immédiates à cet égard.

115. **M. Kuzmenkov** (Fédération de Russie) déclare que son pays souhaite souligner l'importance des dispositions énoncées dans la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des textes issus de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale.

116. Les inégalités, les stéréotypes de genre, la violence fondée sur le genre et la discrimination persistent malgré les efforts des États dans toutes les régions. La

Commission de la condition de la femme est un forum unique dans lequel tous les États peuvent dialoguer d'égal à égal sur les questions importantes de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes. La Fédération de Russie participe activement aux sessions de la Commission et contribue à faciliter son travail pour la prise de décisions intergouvernementales collectives sur les points les plus importants. La position générale de la Commission doit continuer à servir de base aux activités opérationnelles menées par ONU-Femmes. À cet égard, la Fédération de Russie souhaite souligner que ONU-Femmes se doit de respecter strictement son mandat, qui est d'apporter soutien et assistance. En outre, les activités d'ONU-Femmes doivent être menées à la demande, et avec le consentement, des États concernés.

117. La Fédération de Russie reste déterminée à respecter ses obligations en ce qui concerne la situation des femmes et a approuvé en 2022 une stratégie nationale sur les femmes pour la période 2023-2030. Si les femmes russes mettent systématiquement l'accent sur l'emploi à temps plein et l'évolution de carrière, les valeurs familiales traditionnelles, telles que le désir d'avoir et d'élever des enfants, restent un facteur important. Permettre aux femmes de concilier leur vie personnelle et professionnelle est donc une priorité pour l'État. Outre les programmes conçus pour protéger les mères et les enfants et offrir des incitations financières pour augmenter le taux de natalité, le Gouvernement prend des mesures pour veiller à ce que les femmes jouent un rôle plus actif dans tous les domaines des relations sociales et pour accroître la représentation des femmes dans la politique et l'économie.

118. **M^{me} Lepage** (Luxembourg), s'exprimant en tant que déléguée de la jeunesse, dit que son pays est le seul État Membre de l'Union européenne à avoir fait de l'égalité salariale une réalité. En moyenne, les hommes ont été payés 10,7 % de plus que les femmes en 2006, alors que l'écart salarial mensuel est désormais en faveur des femmes. Cependant, lorsqu'il est calculé sur une base annuelle, l'écart salarial reste en faveur des hommes, qui sont surreprésentés dans les postes de direction et ont plus de chances de recevoir une prime de fin d'année plus importante.

119. Au Luxembourg, les femmes sur le marché du travail et les femmes âgées de 25 à 35 ans ont, en moyenne, un niveau d'études supérieur à celui de leurs homologues masculins. En conséquence, les femmes de la tranche d'âge 25-35 ans ont gagné 7 % de plus que les hommes en 2018. Le fait que de nombreuses femmes suivent des études universitaires se traduit par un taux d'emploi féminin élevé. Les femmes diplômées devraient avoir un potentiel d'emploi supérieur à tous

les niveaux, cependant elles restent sous-représentées dans les postes de direction, y compris dans la fonction publique. Le Luxembourg est déterminé à augmenter le nombre de femmes aux postes de direction dans le cadre de la réalisation de l'objectif de développement durable n° 5 (égalité entre les sexes).

120. Un autre point important à considérer est l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée. Au Luxembourg, les deux parents ont droit à un congé avec traitement après une naissance ou une adoption. Les parents peuvent choisir un système adapté à leurs besoins (congé à temps plein, à temps partiel ou fractionné) tout en bénéficiant d'un revenu de remplacement. En outre, les deux parents peuvent prendre un congé en même temps s'ils le souhaitent, car la présence des deux parents dans les premières années de vie est essentielle pour le développement de l'enfant.

121. En ce qui concerne la réalisation de l'objectif de développement durable n° 5, le Luxembourg recommande des mesures pour augmenter la représentation des femmes à tous les niveaux du marché du travail, en particulier aux postes de direction, et pour garantir le même droit au congé parental.

122. **M^{me} Bessadok** (Tunisie) déclare que l'égalité des genres a toujours été une priorité pour son pays, comme démontré récemment par la Constitution de 2022, le retrait des réserves formulées au sujet de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et l'adoption à l'unanimité d'une loi pour éliminer la violence fondée sur le genre. Parvenir à l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes par une approche fondée sur les droits humains n'est pas seulement une obligation nationale et internationale, c'est aussi un impératif moral au XXI^e siècle.

123. L'égalité des genres est l'un des piliers les plus solides d'une société pacifique et prospère, contribuant à la croissance économique et au développement durable. La Tunisie a donc investi dans divers programmes pour soutenir l'égalité des chances et les droits économiques pour les femmes et les filles, par exemple en étendant les crédits aux femmes pour créer des emplois dans les domaines de l'agriculture, de l'artisanat et du commerce. Le pays reste fermement résolu à éliminer toutes les formes de violence sexuelle et fondée sur le genre et a lancé des initiatives visant à améliorer l'intervention de la police et l'assistance fournie aux personnes survivantes.

124. Des progrès ont été accomplis depuis la signature il y a 75 ans de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Cependant, l'inégalité de genre reste un défi pour l'idéal de droits humains universels, dans la mesure

où la moitié de l'humanité souffre encore de violence quotidienne, d'inégalités structurelles, de lois discriminatoires, d'exclusion sociale et économique et de sous-représentation aux postes de décision. Cet anniversaire est l'occasion de faire le point et de tirer des leçons.

125. La Tunisie est fière d'avoir contribué aux activités des Nations Unies en faveur de l'égalité des genres, en ayant dirigé la première table ronde sur la santé sexuelle et reproductive des femmes en situation de handicap durant sa présidence de la seizième session de la Conférence des États parties à la Convention relative aux droits des personnes handicapées. Elle s'est également associée au Bangladesh pour faciliter une résolution sur la prise en compte des questions de genre dans l'ensemble des activités du système des Nations Unies en juillet 2022.

126. **M^{me} Almulla** (Koweït) déclare que son pays prend des mesures pour respecter les obligations qui lui incombent en vertu de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, ainsi que de sa propre Constitution, qui stipule que les femmes et les hommes sont égaux devant la loi. En outre, le Koweït a adopté une législation qui affirme l'importance de l'égalité des genres et garantit aux femmes le droit à l'éducation, à l'emploi et à l'indépendance économique. La loi garantit également aux femmes diverses protections de leur situation personnelle et le droit à l'égalité salariale, tout en pouvant bénéficier d'aide sous la forme d'indemnité pour enfant à charge.

127. Les femmes ont joué un rôle important dans la création de l'État moderne et sont un moteur de développement essentiel. Le Gouvernement koweïtien envisage de procéder à une renaissance nationale conforme à la vision de développement durable de l'Organisation des Nations Unies, une vision ambitieuse qui pourrait être concrétisée uniquement par une participation économique et politique réelle des femmes. Les femmes représentent 80 % des étudiants universitaires au Koweït, et 47 % des femmes sont titulaires d'un diplôme d'études supérieures. Elles occupent des postes dans les services diplomatiques, au Ministère des affaires étrangères, dans l'application de la loi et dans le secteur pétrolier. Elles ont également des postes de décision au Gouvernement, y compris au rang de ministre.

128. La violence à l'égard des femmes et des filles est une violation des droits humains qui non seulement a une incidence sur leur vie, mais qui entrave également le développement durable. Une plus grande volonté politique et des approches systématiques sont nécessaires pour lutter contre toutes les formes de

discrimination à l'égard des femmes et des filles dans le monde.

129. **M^{me} Le Thoa Thi Minh** (Viet Nam) dit que le Viet Nam, en tant que membre du Conseil des droits de l'homme pour 2023-2025, a plusieurs recommandations à faire concernant la promotion des femmes. Premièrement, il importe de promouvoir la coopération entre les États, les organisations régionales et internationales et les partenaires de développement afin d'aider les États Membres à respecter leurs engagements à assurer la participation égale des femmes et des filles à tous les aspects de la vie et à les protéger de la violence et de la discrimination. Deuxièmement, compte tenu du rôle important que jouent les femmes dans la construction de la communauté, leur participation pleine, égale et effective au processus décisionnel doit être garantie en ce qui concerne la paix, la sécurité et le développement, en particulier dans la prévention et le règlement des conflits et dans la reconstruction après les conflits. Troisièmement, dans le contexte de la transformation numérique, les États doivent s'employer à améliorer les compétences numériques des femmes dans la population active et promouvoir leur rôle dans l'établissement de l'économie numérique. Les femmes et les filles doivent pouvoir poursuivre des carrières dans les domaines des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques, et leurs droits doivent être protégés en ligne.

130. Le Viet Nam a toujours garanti de manière efficace les droits des femmes et intégré l'égalité des genres dans l'élaboration des lois, des politiques et des stratégies de développement, ce qui a permis de réduire considérablement les disparités fondées sur le genre au cours des 20 dernières années. En politique par exemple, 30,3 % des députés de l'Assemblée nationale sont des femmes et 59 % des ministères et organismes dirigés par les ministères sont dirigés par des femmes. En outre, le Viet Nam a gagné 11 places depuis l'année dernière dans le classement du Rapport sur l'écart entre les sexes dans le monde 2023 du Forum économique mondial montre. Enfin, selon les données du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, le Viet Nam fait partie des quatre pays qui ont atteint la parité des genres dans les compétences numériques.

131. **M^{me} Mousa** (Arabie saoudite) dit que son pays a adopté de nombreuses réformes en faveur des femmes fondées sur le principe de la discrimination positive, conformément à sa Vision 2030. Des institutions ont également été établies pour favoriser l'autonomisation des femmes. Afin de promouvoir l'égalité des genres, des lois portant sur la situation personnelle, les documents de voyage, l'emploi et la sécurité sociale ont également été promulguées ou révisées.

132. L'Arabie saoudite a également lancé une initiative visant à accroître la participation des femmes à l'emploi dans les secteurs public et privé. Le Gouvernement apporte également un soutien aux femmes par des programmes de formation, une aide financière et des services de conseils aux entreprises, qui bénéficient à environ 6 millions de femmes. Au cours des deux dernières années, l'Arabie saoudite a progressé dans le classement du Rapport sur les femmes, l'entreprise et le droit de la Banque mondiale et occupe désormais la première place dans la région en ce qui concerne la rémunération des femmes. Le Gouvernement met de plus en plus l'accent sur une participation accrue des femmes dans les secteurs de l'agriculture et de la production alimentaire en vue de favoriser l'autonomisation économique des femmes rurales.

133. La délégation saoudienne est fière d'annoncer que le premier astronaute arabe musulman est une jeune femme biologiste d'Arabie saoudite, qui a passé 10 jours dans la Station spatiale internationale quelques mois plus tôt. Elle espère que son expérience inspirera d'autres femmes et filles dans la région.

134. Les réalisations du pays en matière d'autonomisation des femmes montrent les avantages d'une approche fondée sur un islam modéré et sur la fierté nationale. En novembre 2023, l'Arabie saoudite, en collaboration avec l'Organisation de la coopération islamique, accueillera une conférence internationale de haut niveau sur les droits de femmes et la loi islamique.

135. **M^{me} Banaken Elal** (Cameroun) dit que le droit international des droits humains, dont la Déclaration universelle des droits de l'homme et la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, garantit la liberté de choix des femmes sur de nombreux aspects de leur vie. Presque partout dans le monde, elles sont libres de choisir des caractéristiques telles que leur lieu de résidence, leur profession, leur religion, leur conjoint et leur nationalité. Cependant, il existe quelques restrictions à la liberté de choix, notamment en ce qui concerne la race et le sexe, qui ne sont pas des caractéristiques choisies ou attribuées à la naissance, mais qui sont observées à la naissance. Le sentiment d'appartenir à une race ne confère pas la reconnaissance sociale ou juridique de cette race, et il en est de même pour le sexe. Devenir une femme n'est pas une option, mais plutôt le résultat d'un processus physiologique, psychologique et social complexe. Toute autre acceptation est dangereuse pour la société et pour les droits des femmes gagnés de haute lutte.

136. Au rythme où nous évoluons, il faudra entre 132 et 300 ans pour atteindre l'égalité entre les hommes et les

femmes. Les pays peuvent raccourcir ce délai par l'autonomisation des femmes et la promotion de l'égalité des genres, en allouant les ressources appropriées. Le Cameroun a augmenté le budget alloué à la promotion de la femme et de la famille et constate avec satisfaction qu'au niveau international, les ressources financières demeurent constantes.

137. Malgré tous ces efforts, le chemin est encore long pour réaliser la parité des genres. La communauté internationale ne doit pas être distraite dans ses efforts visant à résoudre ces problèmes en entretenant un flou sur la distinction entre les sexes. Les femmes ne devraient pas avoir à subir une concurrence déloyale en matière de quotas, de ressources ou de reconnaissance. Après plus de 100 ans de lutte pour l'égalité, une telle concurrence ne devrait pas être acceptée ou légitimée.

138. L'égalité entre les hommes et les femmes sera peut-être, un jour, une réalité, si et seulement si la communauté internationale reste focalisée sur l'essentiel, sur l'immuable : la promotion des droits des femmes et la prise en compte des spécificités liées à leur sexe, en accordant la priorité à leurs droits économiques. Promouvoir le droit au développement apparaît pour le Cameroun comme la voie à suivre pour autonomiser les femmes et leur donner les moyens de continuer à mener le combat pour l'égalité.

139. **M^{me} Al-thani** (Qatar) déclare que son pays applique des politiques visant à garantir l'égalité des chances pour les femmes dans l'éducation et l'emploi. De ce fait, le Qatar est très bien classé en ce qui concerne la participation des femmes à la population active et le taux d'inscription à l'université, ainsi que l'équité salariale dans le secteur public. Les femmes occupent des postes de haut niveau au sein du Gouvernement et dans les domaines de l'éducation, de la médecine, de la diplomatie, de l'application de la loi et de l'aviation, contribuant efficacement à la renaissance du pays en matière de développement. Les femmes se présentent aux élections pour les bureaux municipaux et la Choura.

140. Les femmes qataries ont été des pionnières dans l'exercice de professions non traditionnelles. Le Qatar a été le premier membre du Conseil de coopération du Golfe à autoriser les femmes à être juges. Le pays s'est également porté coauteur d'un projet de résolution à l'Assemblée générale pour faire du 10 mars la Journée internationale des femmes juges.

141. Le Qatar est un pays qui joue le rôle de médiateur dans le règlement des conflits et qui apprécie la contribution des femmes et des filles dans la consolidation de la paix. En janvier 2022, il a accueilli une conférence mondiale de haut niveau sur la

participation des jeunes aux processus de paix, à laquelle ont participé activement des jeunes femmes, qui a donné lieu à plusieurs textes importants qui renforceront les programmes sur les jeunes et la paix et la sécurité et sur les femmes et la paix et la sécurité. Les investissements du Qatar dans les ressources humaines et les infrastructures ont permis d'accroître la participation économique des femmes, et les chiffres nationaux montrent que ces dernières représentent désormais 70 % de tous les diplômés des facultés de systèmes informatiques, d'ingénierie informatique, de médecine, de pharmacie et de sciences. Les femmes entrepreneures sont à l'origine de 25 milliards de dollars d'investissements.

142. **M. Garrido Melo** (Chili) dit que son pays s'est engagé à progresser vers une égalité pleine et réelle en ce qui concerne les droits des femmes et à éliminer toutes les formes de discrimination et de violence. Cet engagement n'est pas seulement une priorité pour le Gouvernement, c'est aussi un pilier fondamental de la nouvelle politique étrangère féministe du pays, qui aura une incidence sur tous les aspects de sa diplomatie.

143. Le Chili a mis en place des mesures nationales visant à renforcer le pouvoir économique des femmes et à permettre aux hommes et aux femmes de participer à l'économie sur un pied d'égalité. Le Ministère de la femme et de l'égalité de sexes a établi les priorités stratégiques suivantes : égalité réelle en termes de droits, de traitement et de participation ; vie sans violence ; autonomisation économique des femmes ; droits en matière de sexualité et de procréation ; économie des services à la personne et responsabilité commune ; et changement social et culturel en ce qui concerne les normes sociales négatives et les stéréotypes de genre.

144. Le Chili travaille actuellement à la mise en place d'un système national de soins pour réduire la charge des soins et du travail non rémunérés qui pèse de façon disproportionnée sur les femmes. Selon l'Organisation internationale du Travail, la valeur de ces services représente 9 % du produit intérieur brut mondial. Ne pas s'attaquer à ce problème aurait donc pour conséquence non seulement d'aggraver l'inégalité de genre en privant les femmes des choix et de la capacité à participer à la vie publique, mais aussi de perdre une occasion majeure d'apporter une précieuse contribution à l'économie mondiale.

145. Le Chili se réjouit de participer à la discussion qui aura un impact tangible sur la vie des femmes dans le monde, en particulier dans les zones rurales, sur la base du travail du Rapporteur spécial sur la violence contre les femmes et les filles, ses causes et ses conséquences.

Il appelle à une réponse politique internationale ambitieuse pour lutter contre les formes multiples et interdépendantes de violence et de discrimination auxquelles les femmes sont confrontées chaque jour.

146. *M^{me} Banaken Elel (Cameroun) reprend la présidence.*

147. **M^{me} Al-mashehari** (Yémen) dit que son pays, convaincu de l'inaliénabilité des droits des femmes et des filles, a été parmi les premiers à adhérer à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, à la Convention relative aux droits de l'enfant et à d'autres instruments connexes. Le Ministère des affaires sociales et du travail a travaillé avec les organismes publics, les organisations non gouvernementales et le secteur privé pour mettre en œuvre des programmes qui permettront aux femmes et aux filles, y compris celles vivant en zone rurale, de se remettre de la guerre, sur le plan social et sur le plan économique. Priorité est donnée aux programmes de santé et d'éducation, qui ont un impact positif sur le développement durable dans tout le pays.

148. Faire participer les femmes aux processus décisionnels contribuera à apporter les changements profonds nécessaires pour la justice transitionnelle. Le Conseil de direction présidentiel a exprimé son engagement pour une approche visant à promouvoir la paix, mettre un terme aux souffrances et donner aux femmes et aux jeunes les moyens de façonner leur avenir. Le Conseil continue également de mettre en place des mesures pour faire participer les femmes à la vie publique, notamment dans la magistrature.

149. Les milices houthistes, en violation du droit international des droits humains et du droit international humanitaire, continuent de kidnapper des femmes et des filles et de les détenir dans des prisons secrètes, où elles sont soumises à des tortures physiques et psychologiques et au chantage. Elles continuent d'imposer des restrictions sévères aux femmes dans les zones qu'elles contrôlent, entravant leur liberté de circulation et les privant de leurs droits les plus fondamentaux. Elles leur ont interdit de se déplacer à l'étranger ou d'une ville à l'autre sans un tuteur masculin et ont commencé à séparer les femmes et les hommes dans les établissements d'enseignement et à empêcher les femmes d'accéder à une éducation de qualité, de travailler en dehors de leur domicile ou de participer à la vie politique et sociale. Ces mesures constituent une menace pour la stabilité sociale et les principes de tolérance et de coexistence pacifique.

150. **M^{me} Wagner** (Suisse) déclare que la communauté internationale doit redoubler d'efforts pour défendre et mettre en œuvre un cadre international solide dans le

domaine des droits des femmes. À cet égard, il est essentiel de condamner publiquement la violence et la discrimination auxquelles font face les femmes qui travaillent inlassablement à la promotion et à la protection des droits humains, de la démocratie, de l'état de droit et du développement. La Troisième Commission, ainsi que les autres organes de l'ONU, jouent un rôle essentiel en tant que gardiens des normes internationales. La Suisse œuvre également pour accroître la visibilité et l'influence de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

151. La Suisse fait partie d'un groupe d'États transrégional qui a présenté au Conseil des droits de l'homme en juin 2022 une résolution portant sur le mariage forcé, reconnaissant cette pratique comme étant une forme de violence fondée sur le genre. Le programme pour les femmes et la paix et la sécurité doit être au cœur de la prévention et du règlement des conflits. En tant que membre élu au Conseil de sécurité, la Suisse s'engage pour que le Conseil mette en œuvre ce programme dans l'ensemble des contextes et des sujets qu'il traite. Enfin, la Suisse soutient le Programme de certification en matière de genre, qui vise à faire progresser l'égalité des genres et les droits des femmes et des filles au sein des activités du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme.

152. La réponse de la communauté internationale aux défis actuels et émergents doit tenir compte des dimensions liées au genre de manière effective. La participation, la protection, l'inclusion et la non-discrimination sont des principes fondamentaux. La Suisse demande aux membres de la Troisième Commission de faire en sorte que ces questions soient prises en compte dans les résolutions de la Commission, et d'accueillir le dialogue et la diversité des opinions.

153. La Suisse s'efforce de refléter une dimension de genre dans ses priorités thématiques. Par exemple, en ligne avec son engagement contre la peine de mort, elle soutient le Cornell Center on the Death Penalty Worldwide dans un projet novateur visant à mettre en lumière la discrimination et la violence basées sur le genre dont font l'objet les femmes condamnées à la peine de mort. Au niveau national, elle a récemment adopté une réforme fondamentale du droit pénal en matière sexuelle qui étend la définition du viol.

154. *La séance est levée à 18 h 10.*